

Modification d'un vote après l'assemblée générale

Par **As**, le **03/04/2019** à **11:35**

Est-il possible de revenir sur un vote exprimé lors d'une assemblée générale de la copropriété d'immeuble dans le cas suivant : Une personne agée ayant voté contre une résolution regrette de l'avoir fait et souhaiterait se prononcer pour cette résolution.

[quote]

Les conditions générales d'utilisations du site indiquent que les messages doivent comporter des formules de politesse !!

[/quote]

Par **youris**, le **03/04/2019** à **17:49**

bonjour,

la réponse est non, sauf à faire inscrire cette résolution à la prochaine A.G. si cela est possible.

est-ce qu'un vote différent de cette personne avec ses tantièmes aurait modifié la décision prise par l'assemblée générale ?

salutations

Par **As**, le **03/04/2019** à **20:56**

En effet, un vote différent de cette personne avec ces tantièmes aurait modifié la décision prise par l'AG.

Il est à noter, que cette personne avait subi une pression morale de la part de certaines personnes qui ont modifié sa décision juste avant la votation.